

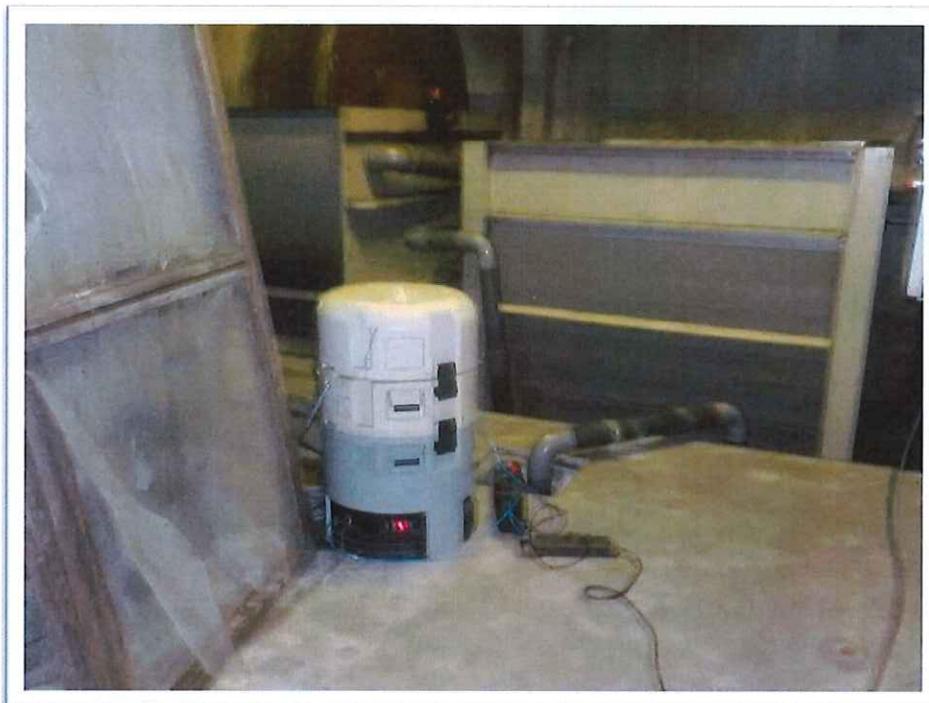
PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE : - 5 NOV. 2015									
direction de	N° 29209									
l'environnement	Dir.	CM COTU EN	CM Projet Terra	CE Com	JGM	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PZF
AFFECTÉ							<input checked="" type="checkbox"/>			
COPIE										
OBSERVATIONS	VM → BICPE <u>nom</u> → AR									

BILAN 24h

Immeuble Althus

Station d'épuration de type biodisque

Mesures réalisées du 8 au 9 décembre 2014



I. PRESENTATION DE LA STATION

a) LOCALISATION



b) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de l'immeuble Althus étant un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH	341 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	51,15 m3/j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	20,46 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	40,92 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	30,69 kg/j

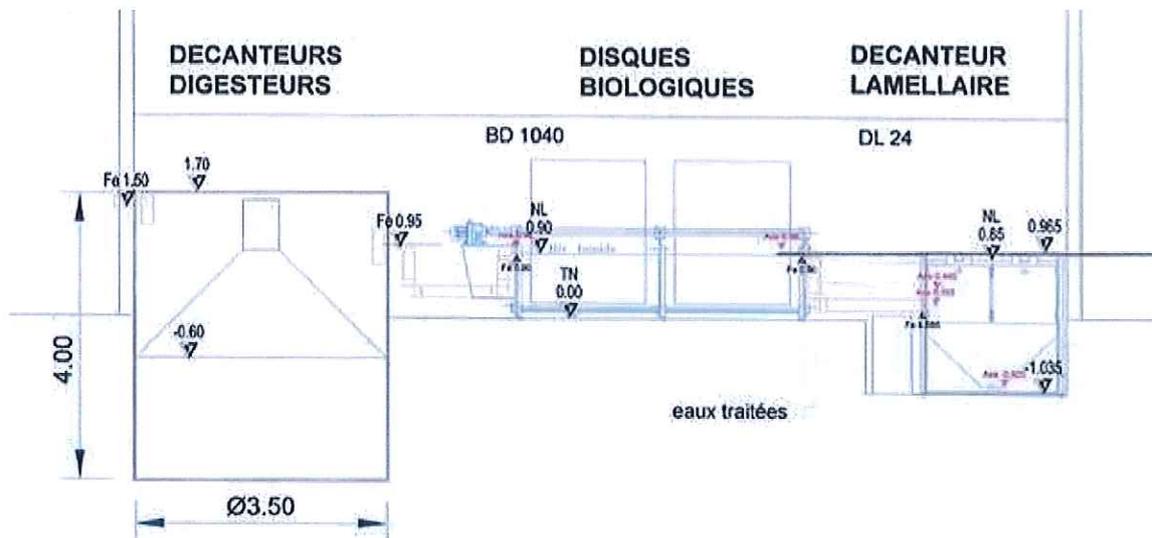
La déclaration d'exploitation a fait l'objet du récépissé n°2011-28001/DENV du 30 juin 2011.

c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type biodisque.

La station est équipée de :

- 1 décanteur digesteur de 20m3
- 1 unité de biodisque de 1340m2
- 1 décanteur lamellaire de 24m2
- 1 clarificateur
- 1 pompe de relevage des boues et des flottants
- 1 armoire électrique



II. RESULTATS DES ANALYSES

Les mesures ont été effectuées du 8 au 9 décembre 2014. Un préleveur a été installé en sortie de station afin de réaliser un échantillon moyen sur 24h.

Il n'a pas été enregistré de précipitations le jour du bilan.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyses est joint en annexe 1.

Analyses	Sortie	Unité	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5	50	mg/L	25	NC
DCO	125	mg/L	120	NC
MES	157	mg/L	35	NC
pH	7,40	Unité pH	Entre 6 et 8,5	C

*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 2

**C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

Nous remarquons que cette station présente des concentrations supérieures à la réglementation sur les paramètres mesurés. Seul le pH est conforme.

III. MESURE DE DEBIT

La mesure de débit n'est pas réalisable sur cette station. En effet elle ne possède ni poste de relevage, ni canal débitmétrique

IV. EVOLUTION DES BILANS 24H

	2012	2013	2014	Normes	Evolution
DBO5 (mg/l)	10	14	50	25	↗
DCO (mg/l)	41	27	125	120	↗
MES (mg/l)	10	6	157	35	↗
pH	6,05	7,20	7,40	6 -8,5	↗

Nous pouvons constater une nette augmentation des concentrations en DBO5, DCO et MES sur la station de Althus.

V. CONCLUSIONS

L'ensemble des paramètres mesurés en sortie sont non-**conformes** à la délibération.
Un problème sur l'électrovanne a été décelé.

Une intervention a été programmée suite aux résultats non-conformes.

Une analyse ponctuelle sera réalisée pour confirmer le retour à la norme.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Rapport d'analyses



Rapport d'analyse 2014/12/R1783

BC n°
Aff n° Bilan 24h
Devis n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Descartes
382098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
epureau@epureau.nc

Echantillon : 2014/12/E0072
Lieu du prélèvement: ALTHUS
Date de début d'analyse : 09/12/2014
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Sortie STEP
Température à réception : ambiante

Date de prélèvement : 08-09/12/2014 09h35
Date de réception : 09/12/2014 10h
Date de fin d'analyse : 17/12/2014
Préleveur :
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Délibération modifiée n° 205-97/BAPS du 20 juin 1997	Limite de quantification
Paramètre indésirable					
Demande biologique en oxygène DBO5	NF EN 1899-1	50	mg O2/L	35	3
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	147	mg/L		2
Demande chimique en oxygène DCO	ISO 15705:2002	125	mg/L		3
Paramètre physico chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	27	°C		0.1
pH	NF T90-008	7.40	Unités pH	entre 6.5 et 8.5	0,1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
 (2) Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
 (3) Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
 (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (noertitudes...)
 (5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
 (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 22/12/2014

Responsable de laboratoire

ANNEXE 2 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
STEP entre 50 et 500 EH		
	Filière biologique	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO ₅	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 50%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009			
STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique ⁽¹⁾
pH	entre 6 et 8,5	-	-
Température	≤ 30°C	-	-
DBO ₅	≤ 25 mg/l	-	rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l	rendement ≥ 60%

⁽¹⁾ s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France			
	STEP entre 20 et 2 000 EH		STEP > 2 000 EH
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP
pH	-	-	entre 6 et 8,5
Température	-	-	≤ 25°C
DBO ₅	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	-	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽²⁾
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%	-	≤ 35 mg/l ⁽³⁾ ou rendement ≥ 90%
NGL	-	-	≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
PT	-	-	≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 80% ⁽⁴⁾⁽⁶⁾

⁽²⁾ 80% si STEP > 10 000 EH

⁽³⁾ 150 mg/l en cas de lagunage

⁽⁴⁾ STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

⁽⁵⁾ ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

⁽⁶⁾ ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 80% si STEP > 100 000 EH